
909ème séance plénière

PC Journal No 909, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1039
ÉLABORATION DE MESURES DE CONFIANCE EN VUE
DE RÉDUIRE LES RISQUES DE CONFLIT DÉCOULANT DE
L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION

Le Conseil permanent

Décide d'intensifier les efforts individuels et collectifs pour traiter de la question de la sécurité dans l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC) d'une manière globale et transdimensionnelle conformément aux engagements de l'OSCE et en coopération avec les organisations internationales compétentes ;

Charge la Présidence de l'Organisation de créer un groupe de travail informel et à composition non limitée de l'OSCE sous les auspices du Comité de sécurité, conformément aux Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en particulier ses paragraphes II A) 8–10 et V B) 1–5. Le groupe de travail transdimensionnel et informel sera dirigé par un(e) président(e) nommé(e) annuellement par la Présidence de l'OSCE et aura pour tâches :

- D'élaborer une série d'ébauches de mesures de confiance (MDC) destinées à renforcer la coopération interétatique, la transparence, la prévisibilité et la stabilité, ainsi qu'à réduire les risques de malentendu, d'escalade et de conflit pouvant découler de l'utilisation des TIC ;
- De contribuer à l'obtention d'un consensus en faveur de l'adoption d'une telle série de MDC en 2012 ;
- De fournir, en consultation avec les membres du groupe de travail, des rapports sur l'état d'avancement des travaux au Président du Comité de sécurité, qui fera rapport au Conseil permanent. Un premier rapport sera établi à l'intention du Président du Comité de sécurité pour le 15 juin 2012 et des propositions préliminaires relatives à des MDC envisageables seront présentées d'ici le 31 juillet 2012 ;

Charge le Secrétariat de soutenir les travaux du groupe de travail informel susmentionné dans les limites des ressources disponibles.